



**Royal Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada**

**RETOURNER LES
SOUMISSIONS À:**

RETURN BIDS TO:

**Bid Receiving/Réception des
soumissions**

Acquisitions et Gestion du matériel
QG de la Division H de la GRC
Arrêt postal n° H-066 de la GRC
80, avenue Garland
DARTMOUTH (N.-É.) B3B 0J8

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à la Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Telephone No.

Téléphone

Title / Titre	
Services de conception d'architecture, de génie et de construction – nouvelles installations de détachement, GRC, Région de l'Atlantique	
Solicitation No. / N° de l'invitation	Date
M4000-400135 – modification 002	2013-08-08
Client Reference No. / N° de référence du client	
0201400135	
Solicitation Closes / L'invitation prend fin	
à 14 h, heure de l'Atlantique, le 29 août 2013	
F.O.B. / F.A.B.	
Destination	
Address Enquiries to: / Adresser toute question à :	
Jennifer Legere	
Telephone No. / Téléphone	Fax No. / Fax
902-720-5108	902-426-7136
Bid Receiving Unit / Groupe de réception des soumissions	
Voir aux présentes	
Delivery Required / Livraison exigée	Delivery Offered / Livraison proposée
Voir aux présentes	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	

Signature	Date

La modification 002 à la demande de soumissions n° M4000-400135 vise à répondre aux questions du fournisseur de la manière suivante :

Questions du fournisseur :

Q6. La demande de proposition exige que les droits en ce qui concerne les documents de conception demeurent la propriété de la GRC à des fins de réutilisation à de multiples endroits possibles (paragraphe 1.1, 1.2.1 et 1.1.2). La réutilisation des documents de conception à d'autres endroits soulève des questions de droits d'auteur et de responsabilité relativement à ces projets futurs. Les droits d'auteur peuvent être attribués à la GRC et le coût de l'attribution des droits est généralement calculé selon le nombre de fois que les documents de conception seront utilisés.

- a) Est-ce que les documents de conception seront seulement réutilisés aux quatre endroits potentiels indiqués?
- b) Si l'expert-conseil ayant élaboré les documents de conception n'est pas retenu pour surveiller les travaux à un autre endroit, est-ce que la GRC exonérera l'expert-conseil original de toute responsabilité liée à la réutilisation des plans?
- c) Est-ce qu'on peut indiquer le coût de l'attribution des droits comme une dépense?

R6

- a) Non.
- b) Oui.
- c) Non, le coût des droits d'utilisation des documents de conception doit être inclus.

Q7. La demande de proposition exige que les services géotechniques soient indiqués dans la proposition touchant les frais et honoraires et facturés comme étant une dépense du projet (paragraphe 2.3.2.1). Si nous indiquons un montant pour les services géotechniques et assurons la pleine coordination de tous ces services, est-ce que la GRC acceptera de passer des marchés directs pour ces services et de payer par l'entremise du contrat principal? Ce montant serait indiqué comme une dépense.

R7. Oui.

Q8. Est-ce que les soumissionnaires sont obligés d'obtenir les cotes de sécurité nécessaires avant de soumettre une proposition?

R8. Non, les cotes de sécurité ne sont pas nécessaires avant la soumission d'une proposition.

Q9. Si les cotes de sécurité ne sont pas nécessaires avant la soumission d'une proposition, quand est-ce que le soumissionnaire doit les obtenir?

R9. Le traitement des cotes de sécurité se fera dans le cadre du processus d'évaluation.

Q10. Quelle est la date limite pour la soumission de questions?

R10. Comme l'indique la section IP3, les questions doivent être soumises par écrit au plus tard dix jours ouvrables avant la date limite.

La date de clôture demeure inchangée (29 août 2013).

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.